

Question n°1: « Dans le cas d'un établissement qui a actuellement de la spécialité CGEA deux options dans la même classe, comment le choix de support de formation se fera-t-il ? »

Réponse : La spécialité CGEA rénovée n'a plus d'options. Les options « système à dominante culture » et « système à dominante d'élevage » sont caduques. Le CGEA rénové devient une spécialité intitulée « Conduite et Gestion de l'**entreprise agricole** » (CGEA) avec deux supports de formation : polyculture-élevage ou grandes cultures. L'option « Vigne et vin » est devenue une spécialité à part entière avec la création du baccalauréat professionnel « Conduite et Gestion de l'**entreprise vitivinicole** » (CGEVV).

La décision des supports de formation relève d'une autorisation de l'autorité académique dans le cadre du dialogue de gestion.

Pour les apprenants de la voie scolaire, un seul support de formation pour la spécialité du CGEA rénové est proposé pour une classe ou pour une section de classe parmi les deux suivants :

- a) Support « Polyculture-élevage », associant production(s) animale(s) **et** production(s) végétale(s) sur une même exploitation ; l'étude des interactions entre productions animale(s) et végétale(s) est développée dans ce support (système alimentaire, bilan et flux d'éléments, paysage, intérêts sociaux techniques et économiques dans MP1 et/ou MP4 ; gestion du pâturage dans MP5...) ; l'horaire de formation est équilibré entre les disciplines zootechnie et agronomie ;
- b) Support « Grandes cultures » : ce support est adapté aux exploitations spécialisées des régions céréalières et/ou de grandes cultures industrielles (céréales, oléagineux, pommes de terre, betteraves industrielles, légumes d'industrie...) ; l'horaire d'agronomie prend une part significative dans le référentiel de formation de ce support, mais une ouverture sur la zootechnie est maintenue à travers de l'horaire affecté à cette discipline dans la grille horaire.

Les établissements qui proposaient deux options SDC et SDE dans une même classe ont la possibilité de proposer à la rentrée 2017 deux supports dans une même classe qui correspondent à 2 sections. **Tous les élèves d'une même section sont inscrits à l'examen sur un unique support : celui suivi en formation.**

Les candidats individuels, les candidats de la formation professionnelle ou les candidats de l'apprentissage, indiquent lors de l'inscription à l'examen le choix du support pour l'évaluation (E7, E5, E6).

Question n°2 : Comment sera répartie la dotation entre les modules professionnels pour chaque support dans les classes à deux sections polyculture-élevage/grandes cultures ?

Réponse : Les disciplines qui contribuent aux enseignements des modules MP4.1, MP4.2/ MP5.1, MP5.2, sont la zootechnie et l'agronomie. Dans la grille horaire nationale, une partie du volume horaire des deux disciplines est précisée, l'autre partie est intitulée « Sciences et Techniques Professionnelles (STP) » :

- à équilibrer entre la zootechnie et l'agronomie pour le support de formation « **polyculture-élevage** » en fonction des réalités territoriales
- à affecter à l'agronomie pour le support de formation « **grandes cultures** ».

Dans le cas d'une classe de CGEA à 2 sections (supports polyculture-élevage / grandes cultures) les modules MP1 (en partie), MP4, MP5, MP6, le MAP et la pluri sont dotés pour chaque section.

Le référentiel et la grille horaire comportent plusieurs fois l'appellation STP qu'il faut considérer dans un sens plus ou moins élargi. Par exemple pour le MAP, STP peut recouvrir 4 disciplines : agronomie, zootechnie, sciences et technologies des équipements (STE) et sciences économiques sociales et de gestion (SESG) en fonction des objectifs de module. En MP1 STP recouvre agronomie et zootechnie pour le support élevage et agronomie pour le support grandes cultures, STP peut inclure les SESG en complémentarité. En MP4 et MP5, STP correspond à agronomie et/ou zootechnie selon le support. Ainsi, la répartition de la dotation pour les enseignements professionnels se présente de la manière suivante :

| Module | Lorsque 2 sections dans la même classe | | Activités pluridisciplinaires (horaire élève) | |
|--------------------|--|---|---|--|
| | Horaires et disciplines Polyculture-élevage | Horaires et disciplines Grandes culture | Support PE | Support GC |
| MP1 | 14 h SESG Communes aux 2 sections | | 42 h (SESG et STP : agronomie, et/ou zootechnie) | 42 h (SESG et STP : agronomie, et/ou zootechnie) |
| | 56 h STP : agronomie et zootechnie (SESG) | 56 h STP : agronomie (SESG) | | |
| MP2 | 70 h SESG Communes aux 2 sections | | 14 h (SESG, STP : agronomie, et/ou zootechnie) | |
| MP3 | 112 h SESG Communes aux 2 sections | | 14 h (SESG STP : agronomie, et/ou zootechnie) | |
| MP4 (MP4.1, MP4.2) | 42 h agronomie, 42 h zootechnie, 70 h STP: agronomie et zootechnie | 42 h agronomie, 42 h zootechnie 70 h STP: agronomie | 14 h (biologie-écologie, STP : agronomie, et/ou zootechnie) | 14 h, (biologie-écologie, STP : agronomie, et/ou zootechnie) |
| MP5 (MP5.1, MP5.2) | 112 h (agronomie et zootechnie) | 112 h (agronomie) | 28 h (STE, STP : agronomie, et/ou zootechnie) | 28 h (STE, STP : agronomie) |
| MP6 | 84 h STE | 84 h STE | | |
| MAP | 56 h STP | 56 h STP | | |

Explications :

Le module MP1 « **pilotage de l'entreprise agricole** » (70 heures) doit permettre un enseignement du MP1 en relation avec le support de formation de la section au sein de la classe : polyculture-élevage ou grandes cultures dans les classes qui ont 2 sections. Ainsi, les 14 heures du SESG restent communes pour toute la classe et 56 heures pour chaque section sont réparties en STP en fonction du support. Les objectifs de formation sont communs aux deux supports et sont **pluridisciplinaires**. Leur mise en œuvre est organisée à partir de cas concrets d'exploitations agricoles variés permettant d'appréhender la diversité des situations, au sein du support de formation. Des apports méthodologiques et de contenus sont réalisés en lien avec les autres modules professionnels. Ce module prépare à l'épreuve E6 (EPT orale sur dossier).

Le module MP4 « **Gestion des ressources et agroécosystème** » (154 heures) se décline en fonction du support de formation proposé pour la classe ou pour la section. Par exemple, pour le support de formation « polyculture-élevage », les objectifs de formation seront ceux du module MP4.1 où l'horaire STP correspond à une répartition entre l'agronomie et la zootechnie. Pour le support de formation « grandes cultures », les objectifs de formation seront ceux du module MP4.2 où l'horaire de 112 h est affecté à la discipline d'agronomie et 42 h à la zootechnie. Le module MP5

« **Conduite de processus de production** » (112 heures) se décline aussi en fonction du support de formation pour la classe ou pour la section. Pour le support « polyculture-élevage », les objectifs de formation sont ceux du module MP5.1 où l'horaire STP correspond à une répartition équilibrée entre les disciplines agronomie et zootechnie. Pour le support « grandes cultures », les objectifs de formation sont ceux du module MP5.2 où l'horaire STP (112 h) correspond exclusivement à l'agronomie.

Pour les **activités pluridisciplinaires**, les thèmes indicatifs se déclinent selon le support de formation et la contribution des disciplines (zootechnie et/ou agronomie et/ou agroéquipement et/ou sciences économiques, sociales et de gestion) est adaptée aux thématiques développées.

Le MAP (56 h) permet une adaptation au territoire et au contexte de l'établissement. Diverses combinaisons des quatre disciplines agronomie, zootechnie, STE, SESG sont possibles. L'articulation des disciplines et leurs volumes respectifs sont à l'initiative des équipes dans le cadre de l'objectif poursuivi.

Question n°3. : Comment les supports de formation se déclinent-ils dans le référentiel de formation ?

Réponse : Pour les deux supports, l'enseignement peut s'appuyer sur des espèces animales et/ou végétales variées avec une prise en compte des opportunités locales et régionales ; des modes de conduites divers (dont certains pilotés selon les principes de l'agroécologie) sont forcément abordés, notamment dans la conduite des productions (MP5).

Concernant plus spécifiquement le support « polyculture-élevage » :

- les systèmes de production développés lors de la formation doivent permettre d'étudier au niveau d'une exploitation les interactions entre productions animales et productions végétales ;
- en MP1, les principaux exemples d'exploitations étudiées pendant la formation comportent forcément l'association d'une (de) production(s) animale(s) et d'une (de) production(s) végétale(s). Les liens peuvent concerner différents points : le système alimentaire (production d'une partie des aliments sur l'exploitation), le pastoralisme, les parcours entretenus, la gestion des effluents, etc.) ;
- en MP5, la (les) culture(s) et l'(les)espèce(s) animale(s) supports de la formation du module doivent être liées.

Question n°4 : Les élevages « hors sol », sans lien direct avec la production de ressources alimentaires sur l'exploitation (aviculture, gibiers, etc.) ou très spécifique (apiculture) peuvent-ils constituer le support de formation ?

Réponse : Les productions animales hors sol sans production d'aliment sur l'exploitation ne peuvent convenir ni à un support exclusif de formation en MP4 et/ou MP5, ni à un support d'évaluation en E5,E6 ou E7. Ils peuvent en revanche être développés dans le MAP ou faire l'objet d'apports plus ponctuels, (exemple de la pollinisation comme service écosystémique dans le MP4, exemple de vente en circuits courts dans le MP2...)

Concernant le cheval, Il est impératif que l'exploitation support présente un système fourrager permettant d'envisager l'alimentation des chevaux d'élevage (de vente ou fourragères). La seule présence de paddock ne suffit pas à rendre éligible la structure sur cet aspect. Pour la spécialité CGEA du baccalauréat professionnel, le cheval peut être envisagé, au même titre que les autres espèces, dans une problématique d'élevage et de production et dans une perspective « de produire autrement », avec une composante production végétale et l'utilisation des surfaces par le troupeau. Ainsi, la majorité des centres hippiques, des écuries de propriétaires, des entraîneurs de jeunes chevaux sont exclus.... Par ailleurs, la spécialité "**conduite et gestion de l'entreprise**

hippique" (CGEH) du baccalauréat professionnel, spécifique au domaine du cheval permet de traiter les problématiques liées au cheval et à l'équitation.

Question n°5 : Un jeune en bac pro CGEA rénové peut-il effectuer son stage principal en maraichage ?

Un candidat préparant le baccalauréat professionnel CGEA (support Grandes cultures) peut effectuer son stage principal dans une entreprise qui produit des légumes pour l'industrie. Par exemple, une culture de pommes de terre, de betteraves, de petits pois industriels peut répondre à ces critères et convenir à un support de stage principal du bac pro CGEA, support grandes cultures. En revanche, une entreprise horticole correspond au baccalauréat professionnel, spécialité « productions horticoles ».